

# Certification QUALIOPI

Vous êtes organisme de formation et vous réalisez des formations, bilans de compétences ou Validation d'acquis d'expérience auprès de clients qui souhaitent faire prendre en charge ces actions par des financeurs.

Vous devez, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022 être certifié QUALIOPI  
**Une offre spéciale adhérent vous est réservée avec une remise de 15%.**  
N'hésitez pas à demander un devis à Mme Dominique DAMOISEAU :  
[ddamoiseau@altamaka.com](mailto:ddamoiseau@altamaka.com)

Un accompagnement au forfait jusqu'à l'obtention de la certification est à votre disposition avec 3 niveaux possibles :

- **Accompagnement** : vous produisez les documents qui sont finalisés lors de réunions de travail
- **Accompagnement renforcé** : les documents vous sont proposés et mis à votre main lors de réunion de travail
- **Accompagnement Premium** : Accompagnement renforcé et présence lors de l'audit de certification